

ASSURANCES

J'atteste :

Avoir été informé des possibilités de souscription d'une assurance complémentaire facultative contre les dommages corporels venant en complément des garanties obligatoires délivrées par le passeport FF Voile ou la licence FF Voile. Après consultation des conditions de souscription affichées dans le hall d'accueil et disponible sur le site internet de la Fédération Française de Voile, j'accepte de souscrire. OUI NON
Sachant que les démarches sont de mon propre ressort.

Fait à Plouër, le _____

Signature :

Observations

Fiche à transmettre, dûment remplie, au

Centre Nautique RANCE FREMUR
Terrain de l'enclos
22490 PLOUER SUR RANCE

Accompagné du règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public
pour la réservation



CENTRE NAUTIQUE RANCE FREMUR
FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE
MAJEUR

NOM :

PRENOM :

Adresse principale :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Date de naissance

Age :

Adresse de vacances :

Code postal :

Ville :

Personne à joindre en cas d'urgence :

Téléphone :

Type de stage (Support & durée)	Dates (début-fin)	Matin ou A.Midi	Montant
Mode de règlement (Chèque-Espèces- ANCV- Bons CAF)			

ATTESTATION DE NATATION,
REGLEMENT INTERIEUR,
& DROIT A L'IMAGE

Je, soussigné, _____

Atteste de ma capacité à nager 25 mètres et à m'immerger

Je reconnais m'être mis en conformité avec la nouvelle réglementation relative au certificat médical de non contre-indication de la pratique du sport

En outre, j'atteste à avoir pris connaissance du règlement intérieur affiché à l'entrée du centre nautique.

Droit à l'image :

Je *n'autorise pas* autorise (*) le Centre Nautique Rance Frémur et, par extension subordonnée Dinan Agglomération, à utiliser les images me représentant, à titre d'information et d'illustration, pour ses supports de communication faisant l'objet d'une diffusion locale, départementale, nationale ou internationale.

J'autorise la fédération à diffuser mes coordonnées dans le cas où je suis licencié (*)

Fait à Plouër, le _____

Signature :

(*) Barrer les mentions inutiles ou non conformes

CONDITIONS GENERALES

1. Le pratiquant est apte physiquement à la pratique des activités nautiques
2. Le pratiquant doit déclarer tout traitement ou contre-indication médicale en rapport avec l'activité
3. Les séances annulées en raison de la météo ne sont pas récupérables. Dans la mesure du possible, une activité à terre est prévue.
4. Les séances manquées par le pratiquant ne sont pas récupérables
5. En cas d'abandon en cours de cycle d'activité (stage ou trimestre club), aucun remboursement ne sera effectué, sauf s'il existe une justification médicale.
6. Le pratiquant est respectueux du matériel et des locaux.
7. Le pratiquant suit les directives et les recommandations du moniteur et/ou du personnel du centre nautique
8. Les vêtements et accessoires du pratiquant sont marqués à son nom pour éviter les confusions et les pertes

REGLEMENT INTERIEUR

Le Centre Nautique fonctionne en accord avec l'arrêté du 9 février 1998 remplacé par l'extrait du code du sport articles A.322.64 à A.322.70 relatif aux garanties techniques et de sécurité des centres et écoles de voile et l'arrêté du 4 mai 1995 remplacé par l'extrait du code du sport articles A.322.42 à A.322.63 relatif aux garanties de technique et de sécurité dans les établissements organisant la pratique et l'enseignement de la nage en eau-vive, du canoë-kayak, du raft ainsi que de la navigation de toute autre embarcation propulsée à la pagaie.

Toute personne embarquée dans le cadre du centre nautique devra obligatoirement porter un gilet de sauvetage du centre ou un gilet homologué, conforme à la législation en vigueur qu'il aura présenté à son moniteur. Il aura préalablement rempli ou fait remplir, par son responsable légal, une fiche d'inscription, dans laquelle il est mentionné quelques aspects réglementaires.

Les séances peuvent être annulées par le responsable du centre nautique ou le moniteur responsable de l'activité en cas de :

Vent supérieur à 5 Beaufort, avis de grand frais, froid trop intense, brouillard ou crue

Les parents doivent s'assurer que les activités ont bien lieu, et que les encadrants concernés sont présents avant de laisser leurs enfants au Centre Nautique.

D'autre part les enfants ne sont sous la responsabilité du Centre Nautique que pendant le créneau horaire qui leur a été précisé lors de l'inscription. Lorsqu'ils quittent le centre nautique, ils doivent informer leur moniteur.

Les moniteurs étant responsables de leur groupe sur l'eau, les stagiaires sont tenus de respecter leurs consignes dans un but tant pédagogique que de sécurité.